LIVRET D'INSCRIPTION

Olympique Ste Gemmes sur Loire FOOTBALL



N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et bleu - Siège Social : Salle communale ou stade municipal René-Albert 49130 S^{te}-GEMMES-sur-LOIRE site : http://www.osgfoot.net Courriel : contact@osgfoot.net Tél. stade : 02.41.78.34.75

Groupement Jeunes (U13 à U19) : GJ Bouchemaine-OSG

Saison 2014 - 2015

Chers licenciés.

Pour cette nouvelle saison, et la restructuration du club, je demanderai à chacun d'entre vous de vous épanouir pleinement dans le rôle que vous occuperez au sein du club.

je vous rappelle que l'état d'esprit sera encore et toujours le maître mot de tout ce qui sera entrepris par chaque licencié.

Pour cette saison anniversaire, puisque nous fêterons les 45 ANS du club le 11 OCTOBRE prochain à la salle Jeanne de Laval à Andard, je souhaite que l'OSG retrouve toutes ses valeurs avec une cohésion totale, pour que le dynamisme fasse de nouveau la force du club à travers ses animations.

Côté sportif, ce sera aussi une saison de reconstruction pour le groupe senior, la vitrine du club, et tout devra être fait pour que sportivement nous retrouvions une ambition sans faille.

Chez les jeunes, le travail amorcé depuis quelques saisons devra se confirmer et nous pourrons alors nourrir des ambitions nouvelles pour la suite,

Enfin, j'espère que cette saison sera positive sportivement comme humainement, pour chacun de vous.

OLYMPIQUE S^{TE} GEMMES-SUR-LOIRE



ENGAGEMENT PERSONNEL A PARTICIPER A LA VIE DU CLUB.

Chèr(e) ami(e),

En signant une licence à l'OSG Football, tu adhères à un club amateur de près de 130 licenciés qui ne fonctionne que grâce à l'action de ses bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux et moins la charge sera lourde pour chacun.

En signant cette licence, tu acquiers le **DROIT** de pratiquer le football, en match et aux entraînements, de faire partie d'une équipe et d'un club où l'ambiance est plutôt conviviale.

Mais en adhérant au club, tu n'acquiers pas que des droits, sans quoi toute vie associative serait impossible, tu as aussi des **DEVOIRS**: respecter ton équipe (présence régulière aux entraînements et aux matchs par exemple) et apporter ton concours à la vie du club

Cela peut se faire de différentes manières, selon les disponibilités et les capacités de chacun :

- Transporter un arbitre le week end
- Arbitrer un match de jeunes le samedi (Débutant, Poussins, Benjamins)
- Assurer parfois le déplacement d'une équipe
- Entraîner ou manager une équipe
- Tenir la buvette un samedi ou un dimanche
- Nettoyer la salle du stade
- Contribuer à la préparation d'un loto, d'une soirée ou toute manifestation organisée par le club, vente de brioches ...

A ce jour, vu le nombre d'équipes, l'OSG ne peut fonctionner correctement que si chacun, quel que soit son âge et sa place, s'engage à donner un peu de son temps pour les autres, pour le club et pas seulement pour son propre compte personnel.

La contribution de chacun est indispensable, aussi, cette saison, pour toute personne désireuse de signer ou de renouveler une licence : l'adhésion au club ne sera accepter qu'à la seule condition que la personne s'engage d'emblée à apporter son concours (si modeste soitil!) à la vie du club.

Pour concrétiser cet engagement, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint de le signer (signature d'un des parents exigée jusqu'aux 15 ans) et de nous le remettre à l'occasion d'une permanence.

Sans cet engagement écrit, aucune licence ne vous sera octroyée.

A l'avenir, le Comité Directeur se réserve toute liberté pour prendre les mesures nécessaires (suspension momentanée, non renouvellement de licence, etc...) envers les licenciés qui, ayant pris cet engagement écrit, refuserait systématiquement et délibérément de répondre aux sollicitations du club.

Une dernière chose, les sponsors et partenaires font vivre le club et nous devons leur rendre service, à savoir les joueurs, dirigeants, amis, familles, relations seront les bienvenues chez ces commerçants et ces enseignes.

Comptant vivement sur la coopération nécessaire de chacun d'entre vous, nous vous souhaitons une bonne intersaison.

Le Comité Directeur

Date - Nom Prénom - Signature

□ Documents : Formulaire « Demande de Licence » dûment complétée et signée

- Les différentes rubriques doivent être renseignées par le licencié à savoir obligatoirement :
 - Identité : Nom Prénom,.., important de renseigner correctement l'adresse, les numéros de téléphone et surtout le mail
 - Cadre Assurances doit être rempli obligatoirement même si vous n'en prenez pas
 - Cadre Certificat Médical doit être rempli obligatoirement par le médecin
 - Cadre Licencie MINEUR ou MAJEUR doit être signé
- La photo d'identité doit être fournie elle est obligatoire scannée et imprimée sur la licence. Les photos sont valides 2 saisons pour les mineurs et 5 saisons pour les majeurs
- La licence ne sera délivrée et imprimée que
 - si le formulaire est signé par le médecin avec son cachet et que si la photo est présente.
 - si l'engagement (page 2) et le règlement intérieur (page 4) sont paraphés et signés Sinon leur absence bloquera la délivrance de la licence.

Cas particuliers Nouveau joueur:

- Une attestation d'état civil (Photocopie recto verso d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant mineur).
- Les photocopies doivent être datées et signées.
- Cas des éducateurs fédéraux → copie du diplôme.

■ Montant des cotisations :

Année de naissance	Catégories	Saison 2014/2015	Prix Licences	
				OSG
Avant 1996	Seniors	Seniors	95 € + 60 € muté (*)	
1995	U20			
1996	U19	Championnat U19	85,00 €	
1997	U18	·	, i	GJ
1998	U17	Championnat U17	75,00€	
1999	U16			Bouchemaine
2000	U15	Champiannat IIIE	6E 006	
2001	U14	Championnat U15	65,00€	OSG
2002	U13	Foot à 9 – U13	FF 00 6	
2003	U12	F001 a 9 = 013	55,00 €	
2004	U11	Foot à 7 1111	FF 00 6	
2005	U10	Foot à 7 – U11	55,00 €	
2006	U9	Foot à 5	45,00€	000
2007	U8			OSG
2008	U7	Foot à 3	45,00 €	
2009 dès 5 ans	U6			
	Dirigeant	Pris en charge par le club		

REDUCTIONS :

- -Pour toute licence réglée avant le 30 Juin 2014 une REDUCTION de 10 % sera appliquée sur le montant de la cotisation. Inscrivez-vous le plus tôt possible!!
- -Une réduction de 15 € sera appliquée sur le prix de la licence de chaque enfant d'un dirigeant ou dirigeant lui-même.
- -Le prix de la licence ne pourra être inférieur à 25 € (toutes réductions confondues)
- -60 € muté (*) : Pour les mutés, le montant supplémentaire demandé la première année lié à la mutation est déduite du prix de la licence normale la 2^{ème} saison

Ex. un muté cette année en seniors paiera 155 € et l'année prochaine seulement 35 €.

- -la totalité du règlement en chèques ou espèces doit être remise à l'inscription
- -facilité de paiement : mise à l'encaissement des chèques en 3 fois, 15 Septembre, 15 Octobre, 15 novembre.

PERMANENCES:

-Tous les mercredi de 14h à 18h, (à compléter après CD du 26 mai 2014),

Pour répondre à toutes vos questions, contacter la secrétaire du club ou son adjointe :

Coralie MOYON au 06.42.52.98.02 Pauline HUSSON au 06.43.00.89.95.

Ou écrivez nous à secretariat@osgfoot.net ou contact@osgfoot.net



OLYMPIQUE STE GEMMES-SUR-LOIRE

L'ASSOCIATION A POUR OBJET : LA FORMATION & LA PRATIQUE DU FOOTBALL

REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1 : Tous les membres sont tenus à la plus parfaite correction entre eux et vis-à-vis des arbitres, des adversaires, des dirigeants et des spectateurs.
- <u>Article 2</u>: Tout joueur convoqué dans une équipe devra se présenter dans celle-ci. En cas d'absence, il convient de prévenir 24h. avant le match. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction sportive.
- Article 3: Tout joueur s'engage à porter les couleurs du club : Bas rouge, short bleu, maillot blanc.
- Article 4: Le règlement complet des cotisations doit être effectué lors de la signature de la licence. En cas de dossier incomplet au delà du 30 septembre 2014, le joueur sera suspendu de toute activité.
- <u>Article 5</u>: Tout joueur déclare avoir pris connaissance de la proposition d'assurance.
- Article 6: Les responsables des équipes et les joueurs sont chargés de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition, ceux-ci devront être remis en ordre à la fin de chaque utilisation (entraînement, match, ou autres festivités).
- Article 7: Tout joueur expulsé lors d'un match officiel et qui souhaite participer à la commission de discipline ayant à statuer sur son cas, devra rédiger et envoyer à ses frais un rapport à la ligue ou au district dans les 24 heures suivant le match.
- Article 8 : Certains comportements antisportifs (contestations, geste déplacé envers l'arbitre, récidives, etc..) justifieront le paiement de l'amende par le joueur. Le licencié sera convoqué dans les 10 jours par la commission de discipline interne du club, celle-ci statuera sur les sanctions prises par la Commission de Discipline du District.
- Article 9 : Sur le banc de touche, viendront s'asseoir, entraîneurs, dirigeants et remplaçants.
- <u>Article 10</u>: Pour les équipes de jeunes, les <u>parents</u> s'engagent à accompagner leur enfant et à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité. La prise en charge des joueurs ne sera effective, sous la responsabilité des dirigeants, qu'au moment du départ du stade de l'équipe. Présence obligatoire des parents jusqu'au départ des joueurs.
- Article 11: Les joueurs seniors s'engagent à participer à l'organisation des journées de championnat de jeunes au moins trois week-end dans la saison. Un planning sera établi en début de saison.
- Article 12: Toute personne inscrite sur la feuille de match (amical ou officiel) s'engage à ne pas fumer et à ne pas boire de boissons alcoolisées pendant le match.
- Article 13: Déclaration CNIL N°842261: délivrée le 5 février 2003, pour notre site Internet (http://www.osgfoot.net) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés"), vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et vous pouvez les faire modifier. Si vous souhaitez faire modifier ou supprimer certaines des données qui vous concernent, veuillez nous adresser un courrier en ce sens ou par mail à webmaster@osgfoot.net
- Article 14 : Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires. Il est interdit d'introduire personnellement des boissons alcoolisées dans l'enceinte du stade ou toutes autres substances illicites.

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à respecter ce règlement.

Date - Nom Prénom - Signature

Le président de l'OSG